

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SERIGNAN-DU-COMTAT

Par arrêté N° 132/2013 2-2.1.2 du 22 juillet 2013 le Maire de SERIGNAN-DU-COMTAT (84830) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de SERIGNAN-DU-COMTAT pour une durée de 33 jours :

du lundi 19 août 2013
au vendredi 20 septembre 2013

M. Robert DEWULF Premier Conseiller du Corps des TA et CAA en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de NIMES et M. Michel DONNADIEU Inspecteur dans les assurances a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur suppléant

L'enquête se déroulera à la mairie du 19 août 2013 au 20 septembre 2013 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit, de 8 h 30 à 12 h, du lundi au vendredi inclus, de 13 h 30 à 17 h les lundis et jeudis, de 13 h 30 à 18 h les mercredis, de 13 h 30 à 16 h les vendredis.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les formuler par courrier adressé à l'attention de M. le commissaire enquêteur – enquête projet PLU – Hôtel de Ville – BP 1 – 84830 SERIGNAN DU COMTAT.

Le Commissaire-Enquêteur recevra à la mairie les :

- lundi 19 août 2013 de 9 h à 12 h,
- mardi 27 août 2013 de 14 h à 17 h,
- mercredi 11 septembre 2013 de 9 h à 12 h,
- samedi 14 septembre 2013 de 9 h à 12 h,
- vendredi 20 septembre 2013 de 14 h à 17 heures.

Il est précisé que les informations environnementales sont comprises dans le rapport de présentation du dossier d'enquête.

Le commissaire enquêteur établira son rapport sur le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées au maire dans un délai d'un mois suivant la date de clôture de l'enquête. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture de Vaucluse aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du Commissaire enquêteur à Monsieur le Maire, le projet de Plan Local d'Urbanisme pourra être soumis à approbation par délibération du Conseil municipal.

La personne responsable du projet est M. le Maire de SERIGNAN-DU-COMTAT.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site de la commune : <http://www.serignanducomtat.fr>